



MESURES EXCEPTIONNELLES - ACTIVITÉ PARTIELLE - FNE FORMATION

Période de Réalisation : **16 Mars / 15 Octobre 2020**

Prise en charge des coûts pédagogiques dans le respect de l'adéquation financière des prestations par rapport aux tarifs pratiqués habituellement pour des formations analogues

Constructys et la DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté s'engagent pour soutenir les entreprises **rencontrant des difficultés économiques pendant la période de confinement et au-delà**. Ce dispositif permet de préparer la reprise d'activité, de développer la compétitivité des entreprises et l'évolution des compétences des salariés par la mise en place de formations ouvertes à distance.



EN PRATIQUE

Période de réalisation :
16 mars / 15 octobre 2020

Actions éligibles :

- ▶ Actions de formation visant à développer les compétences **(toute thématique en dehors de la sécurité)**
- ▶ Bilans de compétences
- ▶ Actions de VAE

Conditions :

- ▶ Le salarié est en activité partielle pendant la formation
- ▶ Le salarié a confirmé son consentement pour suivre la formation
- ▶ Le salarié est rattaché à une entreprise ou un établissement sur la région Bourgogne-Franche-Comté



Prise en charge des coûts pédagogiques par le FNE-formation dans la limite du budget octroyé par la DIRECCTE



L'ACTION S'ADRESSE À :

- Toute entreprise de la Région Bourgogne-Franche-Comté ayant déposé une demande d'activité partielle et rencontrant des difficultés économiques.
- Tout salarié de votre entreprise en situation d'activité partielle en CDD ou CDI, à l'exception des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation.



LES BÉNÉFICES

- **Un financement optimisé** : étude personnalisée auprès de votre conseiller de formation
- **Un paiement direct** des coûts pédagogiques à l'organisme de formation par subrogation de paiement
- **Un accompagnement** de Constructys dans le choix de la formation, la constitution du dossier de financement et le suivi de la mise en œuvre.



LES OBJECTIFS

- Bénéficier de formations innovantes ouvertes à distance
- Profiter de la baisse d'activité pour **développer les compétences des salariés avec la participation financière de la DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté**



LES DÉMARCHES

- Contacter votre conseiller de formation pour faire une demande de prise en charge
- Joindre les documents habituels (programme, devis) ainsi que la déclaration sur l'honneur de mobilisation du FNE-formation et liste des salariés ayant donné leur consentement
- Joindre la demande de subvention FNE
- Joindre l'autorisation d'accès à l'activité partielle



GARDONS LE CONTACT

Prenez contact avec votre conseiller/chargé de formation Constructys Bourgogne-Franche-Comté :

- ▶ <https://www.constructys.fr/constructys-bourgogne-franche-comte/contacts/>